

DÉCISION

Décision 2018-158 portant signature du marché n°M2018-077 « Location d'un véhicule de collecte à chargement arrière pour le Territoire Grand Paris Grand Est »

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la procédure négociée lancée sans publicité ni mise en concurrence ayant pour objet la location d'un véhicule de collecte à chargement arrière pour le Territoire Grand Paris Grand Est,

Vu la proposition de la société SSV ENVIRONNEMENT, située 42-46 avenue Andreï Sakharov – 93140 BONDY,

Considérant l'intérêt de l'offre retenue par le pouvoir adjudicateur pour la réalisation du présent marché,

D E C I D E

Article 1 : De signer le présent marché et toutes les pièces s'y rapportant avec **la société SSV ENVIRONNEMENT**

Article 2 : Le présent marché est conclu pour un **montant global et forfaitaire de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC par mois. Ce montant correspond au forfait mensuel de 2 000 km/mois. En cas de dépassement du forfait kilométrique, est appliqué un prix par kilomètre supplémentaire de 0.50 € HT/km.**

Article 3 : Le présent marché est conclu pour **une durée de 3 mois à compter du 1^{er} octobre 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.**

Article 4 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

Article 5 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Le Directeur général des services,
par délégation du Président,
certifie le caractère exécutoire du présent
acte reçu en Préfecture le

Affiché - Notifié le
Le Directeur général des services,
Guillaume Clédière

03 DEC. 2018



Fait à Noisy-le-Grand, le

03 DEC. 2018

Le Président,

Michel TEULET